

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 OCTOBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-QUATRE OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 18 octobre 2023*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Nathalie BOUZID, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, David BURLLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Catherine DREZET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Camille CAURET,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Marie-Paule ALLAIN,
- Yvon BERHAULT, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Catherine LELIONNAIS



Cet acte exécutoire, compte tenu :  
De la transmission en préfecture le  
De la publication le  
Le président  
Le secrétaire  
Yves RICHARD  
Secrétaire  
Communauté d'Agglomération

## Délibération n°2023-182

Membres en exercice : 69 Présents : 54

Absents : 15

Pouvoirs : 8

### HABITAT CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

La réforme de la gestion des demandes et des attributions de logement social engagée par les dispositions issues de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès aux logements et un urbanisme rénové place les Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) au cœur de la gouvernance de la politique locale des attributions de logements sociaux.

La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté est venue préciser et compléter les modalités de mise en œuvre de la réforme. Ainsi, Lamballe Terre & Mer a mis en place la première réunion de la Conférence Intercommunale du Logement le 22 novembre 2022.

L'étape suivante est la rédaction de la Convention Intercommunale d'attribution de logements sociaux. Elle constitue la déclinaison opérationnelle des orientations établies par la CIL. Cette convention décline les actions suivantes :

- Proposer des parcours résidentiels aux occupants du parc social,
- Lutter contre la sur/sous occupation pour répondre aux problèmes d'inadaptation du parc,
- Identifier parmi les demandeurs prioritaires ceux nécessitant un accompagnement social spécifique et favoriser leur accès et leur maintien dans le logement,
- Faciliter le parc social pour les ménages du 1<sup>er</sup> quartile,
- Diversifier le profil des demandeurs et des ménages accédant au parc social, en particulier dans les résidences les plus fragiles, afin de favoriser la mixité sociale,
- Mettre en place et animer des instances partenariales,
- Mettre en place un suivi et une évaluation de la CIA.

Considérant la transmission aux conseillers communautaires du projet de convention intercommunale d'attribution de logements sociaux et de la présentation,

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la Convention Intercommunale d'attribution de logements sociaux,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

7 NOV. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :  
De la transmission en Préfecture le  
De la publication le

Pour le Président  
Par délégation  
Mme MICHEL  
Vice Directrice  
Administration Générale

8 NOV. 2023

8 NOV. 2023